



**EPE - Algérie Télécom - Spa**

**NIF : 000216001808337**

**Direction Opérationnelle des Télécommunications de SOUK AHRAS**

**Adresse : 16, Rue BADJI Mokhtar SOUK AHRAS**

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE**

**N° 27/AT/DOT 41/2022**

La Direction Opérationnelle des Télécommunications de SOUK-AHRAS lance un avis de consultation nationale pour :

**« Prestation d'entretien et de Nettoyage des Sites de la D.O.T SOUK-AHRAS »**

**CONDITION DE PARTICIPATION :**

Les soumissionnaires devront respecter les conditions suivantes :

Ne peuvent soumissionner que **les entreprises dont l'activité principale est le nettoyage, l'entretien et l'assainissement ou équivalent (spécialistes dans ce type de prestation)**

- **Justifiant d'une expérience d'au moins cinq (05) ans.**
- **Décision d'attribution des privilèges fiscaux et d'aide financière pour les entreprises (ANSEJ-CNAC-ANGEM).**

- **: Groupement d'entreprises**

Les groupements d'entreprises ne sont pas concernés par les travaux du présent cahier des charges.

- **Candidats exclus de la participation :**

Ne sont pas admis à soumissionner les personnes physiques ou morales, en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;

Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite de liquidation de cession d'activités de règlement judiciaire ou de concordat ;

Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;

Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;

Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;

Qui ont fait une fausse déclaration ;

Qui ont fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs par des maîtres d'ouvrages. Après épuisement des procédures de recours prévues pour la législation et la réglementation en vigueur ;

Inscrites sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux contrats publics, prévue à l'article 16 du décret présidentiel ci-dessus cité ;

Inscrits au fichier national des fraudeurs. Auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales. Douanières et commerciales ;

Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation de travail et de la sécurité sociale ;

Les représentants des fournisseurs intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après :

**ALGÉRIE TELECOM**

**Direction Opérationnelle des Télécommunications de SOUK AHRAS**

**Département Achats et Logistique**

**Service des Achats**



**EPE - Algérie Télécom - Spa**

**NIF : 000216001808337**

**Direction Opérationnelle des Télécommunications de SOUK AHRAS**

**Adresse : 16, Rue BADJI Mokhtar SOUK AHRAS**

**Adresse : 16, Rue BADJI Mokhtar, SOUK AHRAS**

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de **cinq mille dinars (3 000,00 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire :  
**N° 001008140300000114 36 Agence BNA.**

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

**Les offres doivent être composées d'un :**

- **Dossier administratif.**
- **Offre technique.**
- **Offre financière.**

Les soumissionnaires devront présenter leurs offres sous triples enveloppes séparées, placées dans une enveloppe extérieure qui devra être anonyme, aucun signe d'identification de l'entreprise soumissionnaire ne paraîtra sur l'enveloppe extérieure et devra porter bien apparent la mention suivante :

### **AVIS DE CONSULTATION NATIONALE**

**N° 27 /AT/DOT 41/2022**

**« Prestation d'Entretien et de Nettoyage des Sites de la D.O.T SOUK AHRAS»**

**« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

La durée accordée pour la préparation des offres est de **dix (10) jours** calendaires à compter de la première parution de l'avis de consultation sur le site web d'Algérie Télécom.

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 10H00.**

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **10H00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.